



Commune de Donneloye
Conseil Général

6ÈME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 06 DECEMBRE 2016

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

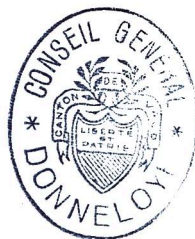
d'adopter le préavis municipal no 06/2016 :

De fixer les valeurs ci-dessous pour la législature 2016-2021

1. Plafond d'endettement : CHF 4'800'000.—
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 2'400'000.--

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Murielle Jaquier